

Resort Naturista GROTTAMIRANDA

Contrada Grottamiranda Serranova di Carovigno Carovigno (BR) - ITALIA

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DOMAINE DE VACANCES

Le **Resort Naturista GROTTAMIRANDA** est un domaine résidentiel naturiste privé, propriété de la SCI Puglia Immo et exploité par SOGENAT srl, affecté au tourisme de plein air et de loisirs à l'usage de résidence secondaire, sans qu'aucune autre utilisation ne puisse lui être donnée, et respectant les principes suivants :

- Favoriser la pratique d'un naturisme sain, familial, naturel.
- Offrir le meilleur accueil à tous les naturistes et respecter chacun.
- Garantir la tranquillité des vacanciers naturistes tout en organisant des activités sportives ou culturelles pour ceux qui le souhaitent.
- Assurer la sécurité des vacanciers et le respect de l'éthique naturiste en n'acceptant dans les espaces aucune attitude de voyeurisme ou d'exhibitionnisme susceptible de choquer les enfants ou les adultes.
- Informer les vacanciers sur la possibilité de pratiquer le naturisme toute l'année en faisant connaître les structures nationales ou internationales : clubs, associations, fédérations.
- Respecter et préserver la nature, protéger l'environnement en favorisant les économies d'énergie et d'eau.

1. Conditions d'admission

La « Direction du Domaine » est définie comme toute autorité habilitée par la gérance de SOGENAT srl.

- 1.1. Le fait de pénétrer ou de séjourner dans le Resort Naturista GROTTAMIRANDA implique acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaires.
- 1.2. La Direction du Domaine se dotera des moyens nécessaires à son respect. La Direction du Domaine peut donc refuser l'entrée à quiconque refuserait le présent Règlement Intérieur et la Charte Naturiste associée.
- 1.3. Dans le respect des règles de la FENAIT (Fédération naturiste italienne), toute personne entrant et séjournant dans le Resort Naturista GROTTAMIRANDA doit être titulaire de la Carte Naturiste Internationale FNI-INF (Fédération Naturiste Internationale), le « passeport naturiste », reconnu dans le monde entier. Cette carte permet d'accéder aux campings, villages vacances et structures agréées par la FNI-INF, participer aux activités naturistes nationales et internationales.

La carte est personnelle, au nom de son détenteur avec photographie et timbre FNI-INF annuel.

La carte naturiste internationale offre les garanties suivantes :

 Pour les structures naturistes, elle démontre que son détenteur connaît et pratique les principes naturistes selon les normes FNI-INF;





 À son détenteur, parce que les structures auxquelles il accède respectent les règlements naturistes internationaux et maintiennent à l'intérieur les conditions éthiques et morales certifiées par la FNI-INF.

En cas de non-détention de la carte internationale FNI-INF, le **Resort Naturista GROTTAMIRANDA** fera le nécessaire pour l'attribuer à ses clients par l'intermédiaire de la FENAIT :

Tarifs de la carte 2015 :

- Le souscripteur : € 40,00

- Membre d'une famille de plus de 18 ans : € 20,00

- Membre d'une famille de moins de 18 ans : GRATIS

1.4. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou tuteur légal devront présenter une autorisation parentale légalisée (gendarmerie, commissariat). Leur surveillance incombe au mandant. Au cas où ils resteraient seuls au Domaine, sans autorisation parentale, ils pourront être reconduits à leur domicile principal par un responsable du Resort Naturista GROTTAMIRANDA et les frais engagés seront supportés par les mandants.

2. Conditions de séjour

2.1. RÈGLES de FONCTIONNEMENT

Pour séjourner dans le Resort Naturista GROTTAMIRANDA, il doit être satisfait aux obligations suivantes :

- 2.1.1 Être à jour du règlement de ses loyers ; être couvert par une assurance de sa responsabilité civile à l'égard de tous tiers.
- 2.1.2 Sont acquis au Domaine, sans autre préavis et sans appel, tous les biens des usagers expulsés, non retirés au terme d'un an et un jour, à dater de l'expulsion, ainsi que les objets laissés ou trouvés et non déclarés à ce même terme.

2.2. STATUT RÉSIDENTIEL

Seules des résidences secondaires sont autorisées. Cependant, à titre exceptionnel et temporaire, des dérogations pourront être sollicitées. Elles seront examinées par la Direction du Domaine.

3. Ouverture du Domaine

Le Domaine est accessible du 1^{er} avril au 05 novembre de chaque année. La réception est garantie aux heures d'ouverture fixées annuellement par la Direction. Parking extérieur ouvert jour et nuit.

Les locataires arrivant en dehors des heures d'ouverture devront en informer l'accueil du Domaine afin d'organiser leur réception.

4. Tenue vestimentaire

La nudité intégrale est de règle dans la limite du Resort Naturista GROTTAMIRANDA. Elle est strictement obligatoire à la piscine et ses abords où aucune dérogation ne pourra être accordée. Le personnel du Resort Naturista GROTTAMIRANDA est chargé de faire respecter l'esprit naturiste tel que décrit en préambule du présent règlement. La nudité est de rigueur dès que les conditions atmosphériques le permettent.

5. Hygiène, tenue et aspects des installations



_2

- 5.1. L'accès du Domaine pourra être interdit, ou l'exclusion prononcée, pour toute personne ne présentant pas dans sa tenue un minimum de propreté.
- 5.2. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du Domaine. Les règles d'hygiène devront toujours être respectées conformément aux règlements administratifs.
- 5.3. L'usager sera responsable vis-à-vis de tout tiers des troubles de jouissance, des infractions au présent règlement et de leurs conséquences dont lui-même, sa famille ou ses invités seraient à 1'origine.
- 5.4. Chaque usager devra utiliser le matériel mis à sa disposition conformément à son usage et s'abstenir d'y provoquer des dégradations de quelque nature que ce soit. Il ne devra être jeté dans les égouts aucun corps étranger susceptible de les boucher. Les détergents utilisés devront être biodégradables. Les frais de remise en état éventuels seront à la charge du contrevenant.
- 5.5. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les poubelles après avoir été enfermés dans des sacs en plastique. Le verre usagé doit être déposé dans les conteneurs prévus à cet effet à l'exclusion de tout autre emplacement (poubelles en particulier). Il est interdit aux usagers de procéder eux-mêmes à la destruction des ordures soit par le feu, soit par tout autre moyen.
- 5.6. Un étendage du linge pourra être toléré sur les terrasses en utilisant l'étendoir à linge fourni. Il ne devra jamais être fait hors des terrasses ni à partir des arbres.
- 5.7. Les usagers ne pourront introduire et conserver des matières dangereuses, insalubres ou malodorantes. Le stockage d'hydrocarbures et de tout produit volatile ou inflammable à l'intérieur des appartements est strictement prohibé.
- 5.8. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit aux usagers de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'environnement.
- 5.9. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de modifier le profil du terrain. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au sol ou aux installations du Resort Naturista GROTTAMIRANDA sera à la charge de son auteur.

6. Circulation et stationnement des véhicules

- 6.1. Le stationnement est strictement interdit en dehors des emplacements délimités ou des zones de parkings signalisés. En cas d'infraction répétée, l'entrée du Domaine pourra être interdite au contrevenant par la Direction.
- 6.2. Aucun véhicule en cours de réparation ne devra y stationner. Par sécurité, les usagers ayant une voiture dont le moteur présente des fuites de matières inflammables (telles que essence, huiles, graisses) devront procéder au nettoyage des emplacements salis ou pollués. Le stationnement permanent de bateaux ou autres engins est interdit.

7. Nuisances sonores

Les usagers du Resort Naturista GROTTAMIRANDA sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les instruments de musique, radios, télévisions ne sont tolérés qu'à condition d'être inaudibles dans le voisinage immédiat du lieu d'émission. Tous les appareils ménagers et de bricolage bruyants (aspirateurs, ponceuses, etc...) sont soumis à la même réglementation. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Le calme doit être assuré et respecté entre 23 heures et 7 heures et de minuit à 8 heures les jours de fêtes et WE.

8. Animaux





Malgré la sympathie ressentie à leur égard, les animaux sont interdits au sein du Resort Naturista GROTTAMIRANDA.

9. Photo - Cinéma

Il est rigoureusement interdit de photographier ou de filmer une ou plusieurs personnes sans leur autorisation. L'infraction au présent article expose le contrevenant à son expulsion immédiate et à la saisie du film contenu dans l'appareil. Le support d'images sera détruit devant son propriétaire ou remis contre décharge au plaignant, qui sera libre d'en disposer sans préjudice des poursuites qu'il pourrait engager.

10. Propos et attitudes

- 10.1. Tout affichage sur les panneaux prévus à cet effet est assujetti à l'autorisation préalable de la Direction ou de son représentant. Tout affichage sauvage est interdit.
- 10.2. Des réunions publiques sur des sujets d'ordre politique, racial ou religieux sont interdites. Toute manifestation, conférence, compétition artistique ou sportive ne peut être organisée sans l'autorisation de la Direction.
- 10.3. Les collectes, quêtes, démarchages, jeux d'argent ne sont pas autorisés.
- 10.4. Tout fait, geste, propos ou attitude considéré comme atteinte aux bonnes mœurs, entraîne son auteur à être expulsé immédiatement sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient être engagées.
- 10.5. Toute personne en état d'ébriété ou occasionnant un scandale quelconque nuisant à la sérénité du Resort Naturista GROTTAMIRANDA pourra être expulsé par la Direction.
- 10.6. La plus grande courtoisie est recommandée dans les rapports avec les estivants ou les résidents locaux non naturistes à proximité du Resort Naturista GROTTAMIRANDA.

11. Loisirs

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Les aires de loisirs et les locaux communs sont mis à la disposition des usagers conformément aux dispositions de leur règlement particulier. La promenade dans les zones vertes, est libre pour tous les usagers.

12. Responsabilité

On est prié de signaler rapidement à la Direction du Resort Naturista GROTTAMIRANDA la présence de toute personne suspecte. Toute dégradation commise sur la végétation, le matériel et les installations diverses est à la charge de son auteur. Tout usager restera responsable à 1'egard des autres usagers des conséquences dommageables entraînées par sa faute ou sa négligence et celle de sa famille, ses invités, d'un de ses préposés, ou par le fait d'un animal ou d'un bien dont il est légalement responsable.

La Direction du Domaine décline toute responsabilité quant aux vols, accidents, sinistres etc... dont les usagers pourraient être victimes sur toute l'étendue du Resort Naturista GROTTAMIRANDA.

13. Camping - Caravaning



4

Les camping, caravaning et camping-car sont rigoureusement interdits dans l'enceinte du Resort Naturista GROTTAMIRANDA.

14. Sécurité – Incendie

- 14.1. L'environnement étant particulièrement sensible et les risques d'incendie élèves, la vigilance de chacun doit être permanente.
- 14.2. Les feux de bois et tous feux, quels qu'ils soient, en particulier les barbecues, sont rigoureusement interdits en-dehors des barbecues mis à la disposition des vacanciers.
- 14.3. Des extincteurs et du matériel de lutte contre d'incendie sont a la disposition de tous.
- 14.4. En cas de sinistre, tout usager doit aviser immédiatement la direction du Resort Naturista GROTTAMIRANDA et se mettre à sa disposition.
- 14.5. Il est formellement interdit d'ouvrir les coffrets électriques.
- 14.6. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du Resort Naturista GROTTAMIRANDA sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.
- 14.7. De même, les usagers devront se conformer à tout arrêté administratif, règlement d'hygiène et de salubrité, à toutes décisions municipales ou autres et tous règlements de ville et de police.

15. Pouvoirs de la Direction du Resort Naturista GROTTAMIRANDA

La Direction du Domaine est responsable de l'ordre, de la bonne tenue et de l'application du présent règlement. Elle a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et si nécessaire d'expulser les perturbateurs. Les réclamations ne sont prises en considérations que si elles sont signées, datées et comportent nom et adresse. Elles doivent être aussi précises que possible et se rapporter à des faits récents.

Le présent règlement ayant été édicté avec le souci de préserver la tranquillité et la sécurité de chacun, de conserver l'esprit naturiste et le cadre de notre Resort Naturista GROTTAMIRANDA, il est demandé à tous de le respecter et de contribuer à le faire respecter en intervenant de manière courtoise auprès de ceux qui sembleraient l'ignorer.

La Direction du Resort Naturista GROTTAMIRANDA

